

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Liste des délibérations

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 18 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Jean-Michel FERRUIT, Isabelle FOURNIER, Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER (avant son départ à 19h30), Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h55), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Jacques GARNIER (à son départ à 19h30), Frédéric LELONG.
Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : François BOUCLY, Dominique CHAIX, Bernard EVRARD, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER, Fabien RAJON, Véronique SEYCHELLES.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à José RODRIGUES, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Patrick BLANDIN donne pouvoir à Jacqueline GUICHARD, Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Claire DURAND donne pouvoir à Christelle BAS, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Philippe LATOUR donne pouvoir à Daniel VITTE, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Fabrice PACCALIN (avant son arrivée à 18h55).

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communaute-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 03 juillet 2025.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Communication

1.1 (2025-178) Présentation du rapport d'activités 2024 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Benjamin GASTALDELLO, Conseiller délégué en charge de la communication

Il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h55. Son pouvoir donné à Fabrice PACCALIN n'est plus valable.

Ressources Humaines

1.2 (2025-179) Créations de postes – septembre 2025

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de créer les postes suivants : un poste d'animateur territorial à temps complet, un poste d'attaché territorial à temps complet, deux postes du cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet, trois postes du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet, un poste du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

1.3 (2025-180) Subvention 2025 à l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention totale de 3 900 € à l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné au titre de l'année 2025, décomposée comme suit :

- la subvention annuelle de 2 900 € (base de 290 agents),
- une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour le développement des activités rentrant dans le cadre de la politique QVCT de la collectivité : activité sportive, bien-être...

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Eau et assainissement

2.1 (2025-181) Acquisition foncière dans le cadre de l'exploitation du système d'assainissement à Montagnieu et convention de servitude avec les consorts DE PARSCAU DU PLESSIX (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver l'acquisition des parcelles C 761 et C 763 (issues de la parcelle C 461) appartenant aux consorts DE PARSCAU DU PLESSIX pour une contenance totale de 2 991 m² au prix de 2 392,80 € (0,80€/m²), et la création d'une servitude d'accès sur la parcelle C 761 au profit de la parcelle C 762.

2.2 (2025-182) Acquisition foncière dans le cadre de l'exploitation du système d'assainissement à Montagnieu et convention de servitude avec les écuries du Manège enchanté (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver l'acquisition de la parcelle B 842 (issue de la parcelle B 767) appartenant aux écuries du Manège enchanté pour une contenance totale de 24 m² au prix de 19,20 € (0,80 €/m²) et l'instauration d'une servitude de canalisation d'assainissement sur la parcelle B 762 d'environ 70 ml avec la pose de 2 regards (Grès DN 150 mm, profondeur de la génératrice supérieure 1 m, regards DN 1 000 mm).

2.3 (2025-183) Acquisition foncière dans le cadre de l'exploitation du système d'assainissement à Montagnieu et convention de servitude avec M. MONTET (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver l'acquisition de la parcelle B 840 (issue de la parcelle B 764) appartenant à Monsieur Mathieu MONTET pour une contenance totale de 219 m² au prix de 175,20 € (0,80 €/m²) et l'instauration d'une servitude de canalisation d'assainissement sur la parcelle B 839 (issue de la parcelle B 764) d'environ 38 ml avec la pose de 3 regards (Grès DN 150 mm, profondeur de la génératrice supérieure 1 m, regards DN 1 000 mm).

2.4 (2025-184) Acquisition foncière dans le cadre de l'exploitation du système d'assainissement à Montagnieu et convention de servitude avec les époux RABATEL (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver l'acquisition de la parcelle C 765 (issue de la parcelle C 482) appartenant aux époux RABATEL pour une contenance totale de 72 m² au prix de 57,60 € (0,80 €/m²) et l'instauration d'une servitude de canalisation d'assainissement :

- sur la parcelle B 498 d'environ 10 ml avec la pose d'un regard (Grès DN 150 mm, profondeur de la génératrice supérieure 1 m, regards DN 1 000 mm).

- sur les parcelles C 481 et C 764 (issues de la parcelle C 482) d'environ 90 ml avec la pose d'un regard (Grès DN 150 mm, profondeur de la génératrice supérieure 1 m, regards DN 1 000 mm).

2.5 (2025-185) Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service eau et assainissement (RPQS) pour l'exercice 2024 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit de valider le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour les services eau potable, assainissement collectif et assainissement non-collectif, pour l'exercice 2024.

2.6 (2025-186) Reprise de la compétence Eau potable au SIEGA et mise à jour du périmètre géographique du Syndicat des eaux des Abrets pour la partie correspondant à la commune historique de La Bâtie Divisin (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

André GUICHERD, Roger MARCEL et Jean-François PILLAUD-TIRARD ne prennent pas part au vote.

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit de demander au SIEGA de pouvoir reprendre la compétence à la carte Eau potable pour la partie correspondant à la commune historique de La Bâtie Divisin, qui constitue une partie de la commune des Abrets en Dauphiné et de demander au Syndicat des eaux des Abrets de procéder à une mise à jour de son périmètre géographique d'intervention.

Mobilités

2.7 (2025-187) Convention d'Occupation Temporaire avec SNCF Réseau pour le parking de la gare de Cessieu (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Gilles BOURDIER ne prend pas part au vote.

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver la Convention d'Occupation Temporaire avec SNCF Réseau pour le parking de la gare de Cessieu.

Départ de Jacques GARNIER à 19h30.

Environnement, GEMAPI

2.8 (2025-188) Convention de partenariat avec le Département de l'Isère et l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EID) pour l'accompagnement sur un plan d'actions moustique tigre (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver la mise en place d'un programme « Actions - Moustique tigre » à l'échelle de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné associant également les communes volontaires du territoire, en mobilisant l'expertise de l'Entente interdépartementale de démoustication (EID) Rhône-Alpes pour de l'appui technique et de l'ingénierie (formation, diagnostic et/ou plan d'actions), tel que présenté dans la convention proposée en annexe de la délibération et d'approuver le plan de financement de cet accompagnement avec une participation identique de 6 000 € de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et du Département de l'Isère pour leur contribution à 50 % aux dépenses du socle commun d'accompagnement et aux 4 jours de missions complémentaires.

Collecte et recyclage des déchets

2.9 (2025-189) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) des personnes assujetties à la redevance spéciale (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit de décider d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les locaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale prévue à l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2.10 (2025-190) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le Camping « Le Coin Tranquille » aux Abrets en Dauphiné, pour l'année 2026

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères du camping « Le Coin Tranquille » sur la commune des Abrets en Dauphiné pour l'exercice 2026, ce dernier étant assujetti à la redevance spéciale.

2.11 (2025-191) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux commerciaux et ceux à usage industriel, pour l'année 2026 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2026, conformément aux dispositions de l'article 1521 du Code Général des impôts, pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux justifiant avoir uniquement recours à un service de collecte privé mentionnés dans le tableau en pièce jointe de la délibération.

Plan Alimentaire Territorial

2.12 (2025-192) Attribution d'une subvention au Pôle Agro-Alimentaire de l'Isère pour l'année 2025 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière

Il s'agit d'approuver la participation de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au financement du plan de communication 2025 du Pôle Agroalimentaire de l'Isère pour un montant de 1 000 euros.

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

3.1 (2025-193) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : EURL ALP'PHOTO (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant de la subvention allouée à l'EURL ALP'PHOTO, représentée par Monsieur Jean Louis MONTET dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.2 (2025-194) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : EURL FB CONCEPTS (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant de la subvention allouée à l'EURL FB CONCEPTS - AU COMESTIBLE, représentée par Monsieur Franck BOUDOT dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.3 (2025-195) Rétrocession d'un foncier à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné par la SCI Les Moulins – ZA Les Moulins à Granieu (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la rétrocession au profit de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, d'un foncier d'environ 1 695 m² sur la commune de Granieu, ZA Les Moulins par la société SCI Les Moulins représentée par Madame DUMAS, moyennant le prix de 20 € HT/m², soit environ 33 900 € HT, à la suite de la non-réalisation du bâtiment prévu sur ces parcelles, conformément à l'acte authentique signé le 6 avril 2023.

3.4 (2025-196) Acquisition et cession de parcelles à l'entreprise ONYX dans la ZA Le Chapelier à Saint Jean de Soudain – Retrait de la délibération n°2024-127 du 04 juillet 2024

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de retirer la délibération n°2024-127 du 04 juillet 2024 portant sur l'acquisition et la cession de parcelles à l'entreprise ONYX dans la ZA Le Chapelier à Saint Jean de Soudain, d'approuver l'acquisition des parcelles AB 982 de 40 m², AB 962 de 40 m² et AB 971 de 30 m² à l'entreprise ONYX au prix de 20 € le m², soit un total de 2 200 €, et d'approuver la cession de la parcelle AB 977 de 80 m² à l'entreprise ONYX au prix de 20 € le m², soit un total de 1 600 €.

Urbanisme

3.5 (2025-197) Décision de dispense d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) pour la création d'un parking de covoiturage sur la commune de Chimilin conformément à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit de décider de ne pas procéder à l'évaluation environnementale de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Est de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné dans le cadre de la réalisation d'un parking de covoiturage sur la commune de Chimilin.

3.6 (2025-198) Déclaration du projet « ATS l'Atelier Luxe » emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Ouest) des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver la déclaration du projet « ATS l'Atelier Luxe » emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Ouest) des Vals du Dauphiné.

Habitat

3.7 (2025-199) Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 30 logements sociaux - Société Dauphinoise pour l'Habitat – Le Château à Chimilin (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60 % du montant total des prêts soit 405 547,20 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 675 912,00 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

3.8 (2025-200) Commune de Saint Albin de Vaulserre : subvention pour la création d'un logement communal à loyer plafonné dans une ancienne grange (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Cédric MILANI ne prend pas part au vote.

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 10 000 € à la commune de Saint Albin de Vaulserre, pour la création d'un logement de type T3 dans une ancienne grange sise 2 route de la Madonne. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

3.9 (2025-201) Contribution 2025 à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Isère (ADIL) et bilan 2024 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accepter le versement de la contribution 2025 à destination de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 38), pour un montant de 6 891 €.

3.10 (2025-202) Programme Local de l'Habitat 2022-2027 : présentation et validation du bilan triennal 2022-2024 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'adopter le bilan triennal 2022-2024 du Programme Local de l'Habitat, tel qu'annexé à la délibération.

3.11 (2025-203) Avis sur le projet du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2025-2031 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'émettre un avis favorable au projet du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Isère SDAHGV 2025-2031, tel qu'annexé à la délibération.

4. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

Administration générale

4.1 (2025-204) Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de La Tour du Pin (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Claire DURAND ne prend pas part au vote via le pouvoir de Christelle BAS.

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué titulaire afin de représenter la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de La Tour du Pin.

Délégué titulaire : Claire DURAND (La Tour du Pin)

4.2 (2025-205) Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Yves Touraine de Pont de Beauvoisin (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Bernard BADIN ne prend pas part au vote.

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué titulaire afin de représenter la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Yves Touraine de Pont de Beauvoisin.

Délégué titulaire : Bernard BADIN (Torcheffelon)

Stratégie financière

4.3 (2025-206) Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) – Répartition dérogatoire pour l'année 2025

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver la répartition dérogatoire « à la majorité des deux tiers » du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) pour l'année 2025, d'approuver la répartition du montant du FPIC entre l'EPCI et les communes membres comme suit :

- EPCI = 816 829 € soit 52,17 %
- Ensemble communal = 748 871 € soit 47,83 %,

et d'approuver la répartition entre les communes membres définie dans le tableau présenté dans la délibération, qui a été calculée en fonction, au minimum, des trois critères précisés par la Loi :

- Leur population,
- L'écart du revenu par habitant des communes et du revenu par habitant de l'EPCI,

- L'insuffisance de potentiel fiscal ou financier par habitant des communes au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

Stratégie patrimoniale

4.4 (2025-2027) Acquisition d'une parcelle de terrain à La Tour du Pin dans le cadre de la réhabilitation et l'extension du Siège de la Communauté de communes (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver l'acquisition de la parcelle AH n°145, sise Rue Verte sur la Commune de La Tour du Pin, pour un montant de 300 000 €, dans le cadre de la réhabilitation du Siège de la Communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h39.

Publication le 2 octobre 2025